

Service des automobiles et de la navigation Av. du Grey 110 1014 Lausanne

T +41 21 316 82 10 Sélection 12 san.rtech@vd.ch www.vd.ch/san

Documents nécessaires pour dossiers d'importations de véhicules lourds

1.	Véhicule reconnu par l'importateur officiel de la marque en Suisse et attribution d'une RT suisse
	Décision de taxation originale de la douane (immatriculation au même nom si véhicule a moins de 24 mois)
	Formule 13.20 A originale
	Permis de circulation original étranger (si usagé)
	Attestation originale de reconnaissance par l'importateur ou 13.20 A timbré et signé par titulaire de la RT
	Certificat de carrossage (si véhicule neuf et non carrossé par constructeur)
2.	Véhicule avec certificat européen de conformité (COC) selon directives 2007/46 CE
	Décision de taxation originale de la douane (immatriculation au même nom si véhicule a moins de 24 mois)
	Formule 13.20 A originale
	Permis de circulation original étranger (si usagé)
	COC (Certificate of conformity) original
	Certificat de carrossage (si véhicule neuf et non carrossé par constructeur)
3.	Camion et tracteur à sellette sans certificat européen de conformité (COC) ni RT suisse
	Décision de taxation originale de la douane (immatriculation au même nom si véhicule a moins de 24 mois)
	Formule 13.20 A originale
	Permis de circulation original étranger (si usagé)
	Garantie constructeur et/ou feuille des Mines
	Certificat de carrossage (si véhicule neuf et non carrossé par constructeur)
	Attestation originale prouvant la conformité gaz et bruit
	Attestation originale ministérielle pour conformité 71/320 ou ECE 13
	Calculation de freins (si 71/320 pas disponible)
	Attestation originale de garantie des essieux (si pas dans la garantie du constructeur, ni 71/320)
	Selon l'année de 1 ^{re} mise en circulation, attestation originale prouvant la conformité anti-encastrement (latéral = 89/297/CEE ou R 73 ECE, arrière = 70/221/ CEE annexe 2 ou R58 ECE chiffre 7 avant, = 2000/40 CE et R83 ECE)
	Attestation originale prouvant la conformité des points d'ancrage et des ceintures de sécurité (96/38 CE 76/115 CEE)

1752_V4.0 1/2



Service des automobiles et de la navigation Av. du Grey 110 1014 Lausanne

T +41 21 316 82 10 Sélection 12 san.rtech@vd.ch www.vd.ch/san

4. Remorque et semi-remorque sans certificat européen de conformité (COC) ni RT suisse

Décision de taxation originale de la douane (immatriculation au même nom si véhicule a moins de 24 mois)
Formule 13.20 A originale
Permis de circulation original étranger (si usagé)
Garantie constructeur et/ou feuille de Mines
Certificat de carrossage (si véhicule neuf et non carrossé par constructeur)
Attestation originale ministérielle pour conformité 71/320 ou ECE 13 (si véhicule neuf, à vide uniquement)
Calculation de freins (si 71/320 pas disponible)
Attestation originale de garantie des essieux (si pas dans la garantie du constructeur, ni 71/320)
Selon l'année de 1 ^{re} mise en circulation, attestation originale prouvant la conformité anti-encastrement (latéral = 89/297/Communauté économique européen (CEE) ou R73/Commission économique pour l'Europe (ECE), arrière = 70/221/ CEE annexe 2 ou R58 ECE chiffre 7 avant, = 2000/40 CE et R83 ECE).

1752_V4.0 2/2